

CHANCELLERIE MUNICIPALE

## Administration communale Réouverture des guichets le 19 avril

Les assouplissements annoncés par le conseiller fédéral Alain Berset mercredi 14 avril laissent entrevoir les prémices d'un retour à une vie «normale». A partir du lundi 19 avril à 8 heures, l'administration communale de Saint-Imier rouvrira par conséquent selon l'horaire habituel.



*L'entrée principale, Rue Agassiz 4, s'apprête à retrouver un semblant de normalité...*

Après une interruption qui aura duré 13 semaines, les guichets de la Municipalité seront ouverts normalement dès lundi matin prochain. Sous réserve du contenu des annonces du Conseil fédéral, le Conseil municipal en a décidé ainsi dans sa séance du 13 avril.

L'administration communale se tient par conséquent à nouveau à disposition de la population à ses guichets ou par téléphone du lundi au mercredi de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00.

Le port du masque et le respect des distances restent évidemment obligatoires dans l'ensemble des bâtiments administratifs. Les visiteurs sont priés de se désinfecter les mains lors de leur arrivée puis au moment de leur départ avec le gel hydroalcoolique mis à disposition aux deux entrées de l'administration communale.

### **Privilégier la communication par téléphone et mail**

Il est rappelé à la population que la communication par courriel et par téléphone doit continuer à être privilégiée lorsque cela est possible. Il s'agit ainsi d'éviter des files et des temps d'attente trop longs. Il est évidemment toujours conseillé de prendre rendez-vous avant de se déplacer.

Conformément aux directives fédérales, le télétravail se poursuit au sein de l'administration communale pour les tâches et les fonctions qui s'y prêtent. Afin de minimiser les risques de propagation du virus, la présence physique dans les bureaux est réduite autant que faire se peut.

Le Conseil municipal remercie la population de la compréhension dont elle a fait preuve depuis la mi-janvier et la fermeture des portes de l'administration communale. Bien que les prestations aient été garanties sans interruption tout au long de ces dernières semaines, il est conscient des désagréments que cette situation peut avoir engendré.

Avec l'accélération de la campagne de vaccination, le Conseil municipal espère que l'ensemble de la société sera bientôt débarrassé du virus. Mais d'ici là, il en appelle à la vigilance et au respect strict des mesures de protection. (cha)

Saint-Imier, le 15 avril 2021